

Etaient présents :

Monsieur le Maire, Mesdames DELAFONTAINE C., DENIS H., Messieurs AGRET R., CHERUEL P., Adjoints
Mesdames : ASTIER C., BEYNET E., BOUCHE M., PEROT M., Messieurs BENOIT M., BESSON S.,
MIALHE A., RICHARD B., VALLAT Michel, Conseillers Municipaux

Procurations : RIEU P. à RICHARD B.
MARTIN C. à BEYNET E
GAUTHIER D. à CHERUEL P.

Absents : REBIERE P. – SAINSON A.

Secrétaire de Séance : BESSON S.

Monsieur le Maire interroge les membres présents sur d'éventuelles observations à apporter au précédent compte rendu. Aucune remarque n'étant formulée, il informe les membres du conseil de la démission de madame AMBLARD Evelyne, de la venue de Monsieur VALLAT Michel et sa nomination au sein des différentes commissions municipales qui seront :

- VOIRIES – LOGEMENTS – URBANISME – AGRICULTURE/ESPACES VERTS – VIE ASSOCIATIVE

Monsieur VALLAT souhaite également faire partie de la CAO (commission d'appel d'offres).

Madame PEROT de l'opposition fait part de l'article L2121-22 du CGCT qui selon son appréciation n'a pas été respectée, en précisant que l'opposition devait avoir, conformément à la loi un représentant.

Réponse sera apportée ultérieurement après renseignement.

Compte tenu que la commission CCAS est extramunicipale, composée à égalité d'élus et de membres extérieurs, la candidature de Monsieur VALLAT ne peut être retenue.

Chaque élu doit ensuite se positionner sur l'organisation du second tour dans les deux bureaux de vote.
Monsieur le Maire passe à présent à l'ordre du jour.

POLE CULTUREL JEAN FERRAT

Des avenants aux différents marchés en cours pour la construction du pôle culturel sont soumis à l'avis du conseil municipal.

Il s'agit :

De la prise en compte du solde du marché conclu avec la société MIE attributaire du lot N°2 « Etanchéité » pour un montant TTC de 24 378.00 euros.

De prestations supplémentaires prises en compte par la société Tresquoise d'Isolation attributaire des lots N°4 « cloisons doublage » et N°5 « faux plafonds » pour la création d'un local dans la médiathèque, d'un plancher technique de la grande salle pour le lot n°4 « cloisons » et suite à la demande du bureau d'étude de contrôle après la mise en œuvre de la couverture isolée du stock, de la réalisation d'un plafond coupe-feu pour le lot n°5 « faux plafonds ».

Ces travaux s'élèvent respectivement à :

- 3 192,00 € HT soit 3 8430,40 € TTC (lot4)
- 3 450,00 € HT soit 4 140,00 € TTC (lot5)

De prestations supplémentaires pour l'entreprise PAPERON attributaire du lot N°6 « peintures » pour un ragréage du plancher. Cette prestation s'élève à la somme de 5 663.66 € TTC.

ADOpte A LA MAJORITE

Ont voté contre : Messieurs RIEU et RICHARD

Se sont abstenus : Madame PEROT, Messieurs MIALHE, VALLAT

RESULTAT APPEL D'OFFRES AMENAGEMENT SECURITAIRE JEAN FERRAT

Cet appel d'offres est composé de deux tranches :

Une tranche ferme à réaliser en juin 2017(budget 2017) pour la voirie autour du pôle culturel J. FERRAT avec variante optionnelle qui consiste en la rénovation de l'enrobé de la salle des sports entrée sportif.

Une tranche conditionnelle à réaliser en février/mars 2018(budget 2018) pour la voirie du lotissement J. GIONO avec variante optionnelle qui consiste en la mise en enrobé de la voirie du lotissement.

L'analyse des documents administratifs et techniques fournis par les deux entreprises ont été étudiés, ce qui permet à notre maître d'œuvre, de nous proposer de retenir l'entreprise COLAS, pour un montant total HT de 213 998.80 soit 256 798.56 euros TTC soit pour l'année 2017 : 113 259.50 Euros H.T soit 135 911.40 Euros TTC.

ADOPTE A LA MAJORITE

Se sont abstenus : Madame PEROT, Messieurs MIALHE, VALLAT

PLU - PROPOSITION AVENANTS :

L'évolution de la réglementation d'une part,

Les nouvelles contraintes environnementales avec la saisine obligatoire de différentes commissions telles que la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers) et de la justification du STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limité) d'autre part,

Nous contraignent :

- A prolonger les délais de la procédure de révision jusqu'au 31/12/2018
- A actualiser le contrat intervenu avec le cabinet d'études AVB.

Il nous est donc proposé un avenant d'un montant de 6 450 € HT soit 7 740 € TTC.

ADOPTE A LA MAJORITE

Ont voté contre : Messieurs RIEU et RICHARD

SYNDICAT DU LYCEE : PRESENTATION ET VOTE DES NOUVEAUX STATUTS

Les nouveaux statuts proposés prennent en compte l'intégration des communes de Saint Laurent des arbres et Roquemaure.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Question diverse

Une question écrite avait été posée par madame PEROT relative à la mise en sécurité du rond-point avenue du Languedoc situé face au groupe d'habitations « les jardins de Montsauve »

Il lui est répondu que ce projet a été réalisé avec la collaboration et l'aval des services routiers du département puisqu'il s'agit d'une voie départementale. Le dossier de faisabilité est toutefois à la disposition des élus s'ils souhaitent le consulter.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire met fin à la séance.

Le Maire,
Jacques DEMANSE

